

RUE et les agriculteurs
Quelques repères à intégrer dans la séquence territoire/ agriculture

Avertissement : cette note a été rédigée lors de l'élection présidentielle de 2017. Elle reste d'actualité du point de vue des propositions.

Une des lignes politiques de BH est de replacer l'Humain au cœur des politiques publiques. Remettre au cœur l'agriculture dans la société c'est ainsi remettre les agriculteurs/paysans au cœur de l'agriculture.

Le projet de RUE porté par BH a vocation à s'appliquer d'abord aux jeunes mais il est destiné à s'étendre à l'ensemble de la population à hauteur de 600 € puis de 750 €.

Il présente un intérêt particulier pour les agriculteurs notamment des exploitations de taille moyenne et petite

A- Replacer l'homme au cœur de l'agriculture et au cœur des politiques européennes en favorisant l'aide à l'homme plutôt qu'à la production ou au foncier.

1- Un revenu de sécurité.

Les agriculteurs doivent faire face aujourd'hui à :

- a. Une plus grande volatilité des prix, dû à une plus grande libéralisation et financiarisation des marchés agricoles.
- b. Une concentration foncière amplifiée par les aides européennes à la production et à l'hectare, qui font qu'en 20 ans, le nombre d'exploitations de moins de 50 ha a baissé de deux tiers alors que celui des exploitations de 100 ha et plus a progressé de plus du double.
- c. Un endettement élevé et croissant. Le taux d'endettement (rapport de l'ensemble des dettes au total de l'actif) s'élève à 41 %, soit une augmentation de plus de 6 points en 15 ans. C'est dans l'élevage où le taux d'endettement est le plus fort (62% de l'EBE).
- d. Selon la MSA, 1/3 des agriculteurs aurait un revenu net de 350€. Certes, ce revenu dépend pour partie de déclarations et reste du net (une fois impôts et charges payées) mais on peut considérer ce niveau comme très faible.

Le RUA pourrait donc être un outil essentiel surtout pour les petits et moyens agriculteurs afin de pérenniser leur activité, de faire face aux aléas de revenus (hors calamités) et faciliter les investissements (assurance pour les banques).

2- Un revenu de reconversion ou de transition agro-écologique

C'est l'un des problèmes majeurs de l'agroécologie : pour passer du conventionnel au bio, il faut plusieurs années pour réadapter les sols, cela demande aussi un apprentissage nouveau des pratiques agricoles, transformer des produits, réinventer ses circuits de distribution ou développer de nouveaux services complémentaires, et pendant ce temps, il faut pouvoir vivre. **Le RUA est donc l'outil manquant pour le développement de l'agro agriculture en France : l'outil permettant d'assurer financièrement une transition financière** (et qui rassure aussi les banques...).

3- Un revenu de « résistance » commerciale

C'est une formule à propos car le RUE pourrait être aussi un outil d'émancipation face aux grands donneurs de l'agroalimentaire ou de la grande distribution. **C'est donc un renforcement du pouvoir de négociation commerciale offert aux agriculteurs** face aux pressions monopolistiques mises sur les prix d'achats ou sur les marges arrière demandées.

4- Un outil d'équité sociale

Le RUE vise aussi à rééquilibrer l'aide sociale des agriculteurs vers les plus petites exploitations. En effet, 10% des exploitations ne perçoit aucune aide de la PAC, et ce sont généralement les plus petites. En 2013, 25 % des exploitations agricoles font plus de 82 hectares dont 19 % de plus de 100 hectares. En revanche, 33 % des exploitations font moins de 10 ha, dont 25 % de moins de 6 ha. La moyenne des aides perçues est de 30 000€/an mais les exploitations de moins de 25ha reçoivent moins de 7000€/an soit 600€/mois. **Sans prise en compte des subventions, 53 % des exploitations agricoles auraient eu un revenu courant avant impôt négatif (contre 15 % avec subventions).**

5- Un outil d'aménagement du territoire

En favorisant les petites exploitations qui sont dans la plupart des cas une production de proximité raisonnée ou biologique, et demande donc plus de main d'œuvre (voir plus loin l'exemple du Bec Helloin) à proportion que les grandes exploitations. **Le RUE peut donc inciter et favoriser le développement de structures agricoles plus petites et plus vectrices d'emplois, participant ainsi au repeuplement des campagnes**

La surprime aux 52 premiers hectares

Le RUE s'inscrit dans la même logique que la surprime au 52 premiers hectares qui a permis d'obtenir pour les moyennes et petites exploitations un revenu détaché de la production. Cela été âprement négocié, **on peut sur ce point saluer l'action de Stéphane Le Foll.**